

Brahim Guendouzi, professeur d'économie à l'université de Tizi Ouzou

“La marge de manœuvre du gouvernement est très limitée”

©
D.R.



Brahim Guendouzi explique dans cet entretien que des mesures d'aide importantes en faveur des entreprises pourraient offrir au pays la perspective "d'une reprise progressive".

Liberté : L'Algérie a adopté un plan de relance économique avec une enveloppe de plus de 1000 milliards de dinars. D'où vient ce financement ?

Brahim Guendouzi : Étant en récession avec une contraction du PIB pour cette année, l'Algérie a fortement besoin d'une relance économique consistante pour espérer renouer avec la croissance économique en 2021, seule garante de la préservation des emplois et de la distribution des revenus. La question du financement est effectivement au centre des préoccupations des pouvoirs publics dès lors que la marge de manœuvre est étroite au regard des indicateurs financiers et macroéconomiques qui n'inspirent pas à l'optimisme dans la phase actuelle, caractérisée par la pandémie de Covid-19 qui tend à perdurer dans le temps, avec tous ses effets contraignants sur le système sanitaire et l'activité économique. Le débat, qui a eu lieu lors de la discussion autour du projet de loi de finances complémentaire 2020, a fait ressortir la nécessité de réduire déjà le train de vie de l'État par une diminution, plus ou moins conséquente, des dépenses de fonctionnement hors salaires. Les hauts responsables viennent de réitérer la nécessité d'une gestion rationnelle, la lutte contre le gaspillage et surtout une rigueur financière, tant la situation est fragile. S'agissant du montant de 1 000 milliards de dinars qui vient d'être annoncé, il y a lieu de relativiser la provenance du financement et surtout le

processus par lequel la dépense sera réalisable. Pour 2021, le chantier de la relance économique largo sensu prendra toute son importance car certains des objectifs sont déjà tracés, et dont il faudra prévoir les financements adéquats. La loi de finances pour 2021, dont la préparation commence maintenant au ministère des Finances, aura à définir l'origine des recettes et la nature des dépenses publiques, en tenant compte du cadrage macroéconomique actuel pour la réalisation des arbitrages.

Très peu de choix s'offrent au gouvernement en matière de financement...

Il est nécessaire de rappeler quelques indicateurs significatifs qui montrent que la marge de manœuvre est vraiment limitée. Le déficit budgétaire est établi à 16,3% du PIB, alors que celui du compte courant de la balance des paiements atteindra le niveau record de 18,8% du PIB en 2020. Le niveau des réserves de changes est en continuelle baisse et pourrait être en deçà de 40 milliards de dollars en 2021, soit l'équivalent de 10 mois d'importation. S'il n'y a pas de reprise sensible des cours du pétrole, la fiscalité pétrolière serait au plus bas du fait des prix mais également de la baisse des quantités d'hydrocarbures exportées. La fiscalité ordinaire de son côté va être en diminution puisque l'assiette fiscale va être réduite du fait que beaucoup d'entreprises sont à l'arrêt. Les recettes vont être inférieures à celles prévues dans la loi de finances 2020. Plusieurs hypothèses sont avancées sur la nature des financements complémentaires susceptibles d'être mis en œuvre à partir de 2021.

En premier lieu, la Banque d'Algérie pourrait venir au secours du Trésor par la distribution d'un dividende exceptionnel de 1 000 milliards de dinars à partir des provisions détenues sans affecter la dette publique. Les banques publiques peuvent prêter de l'argent au Trésor, et se feraient refinancer auprès de la Banque d'Algérie dans le cadre des opérations de réescompte, avec application d'une décote faible. L'argent de l'informel est aussi ciblé avec la mise en place des mécanismes de la finance islamique. Cependant, avec les tentatives menées par le passé, il est peu probable dans l'état actuel du fonctionnement du système bancaire et monétaire de pouvoir capter une si grande masse monétaire en circulation en dehors des circuits bancaires. Il est également question de puiser dans les fonds gelés depuis des décennies au niveau de la douane à la suite des saisies d'or et autres métaux précieux opérés dans les ports et aéroports, pour les intégrer aux réserves nationales avec une contrepartie en dinars qui reviendrait au Trésor. Enfin, l'ajustement du taux de change par rapport au dollar et à l'euro est fort probable pour éviter à la monnaie nationale d'être surévaluée par rapport aux deux monnaies étrangères. Cela rendrait plus chères les importations, d'une part, et favoriserait une amélioration du niveau de la fiscalité pétrolière, d'autre part.

L'État veut redonner vie au secteur des mines et à la pétrochimie. A-t-il les moyens de le faire ?

Le gouvernement est à la recherche de nouvelles sources de croissance économique parmi lesquelles le secteur minier et la pétrochimie. S'agissant de ces deux domaines, l'investissement est lourd et des études de maturité assez longues. Cela nécessite aussi le recours à un partenariat avec des firmes étrangères pour des raisons de savoir-faire, surtout que les productions visées seront destinées à l'exportation. Depuis la loi de finances complémentaire 2009, il est fait obligation aux investisseurs étrangers de la présentation d'une balance en devise excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie de l'investissement ; le seul recours aux banques et établissements financiers nationaux pour le financement des projets ; le réinvestissement des montants du bénéfice correspondant aux exonérations accordées ; l'octroi à l'État et aux entreprises publiques du droit de préemption sur toutes les cessions de participation dans le capital des sociétés ; et enfin, la limitation de la participation étrangère à 49% du capital social. L'ensemble de ces obligations ont eu des effets contre-productifs sur l'essor des investissements productifs en Algérie. Aussi, le revirement annoncé par la loi de finances complémentaire 2020 sur ces questions ainsi que les nouveaux textes relatifs à l'investissement qui sont en préparation permettent-ils d'envisager une nouvelle approche des investissements directs étrangers en Algérie ? Le pays disposant d'un vaste domaine minier de l'ordre de 1,5 million de km², largement inexploré. Le nouveau ministère des Mines aura donc à réaliser une cartographie de l'ensemble des ressources minières susceptibles d'entrer en exploitation dans les meilleurs délais et offrir aux potentiels investisseurs les incitations nécessaires pour concrétiser leurs projets.

Le cadre législatif favorise-t-il l'investissement dans ces domaines ?

Des questions importantes doivent être réglées comme la protection de l'environnement et surtout l'aspect logistique, car nos ports ne sont pas spécialisés. L'exploitation du domaine minier national, à l'exclusion des carrières de produits non minéraux, étant considérée comme une activité stratégique, les investisseurs étrangers sont assujettis à la règle 51/49, mais ne sont plus astreints à recourir au financement local. Le droit de préemption se limite uniquement à une autorisation du gouvernement concernant toute cession de part par des parties étrangères à d'autres parties étrangères, du capital social d'une entité de droit algérien exerçant dans une activité réputée stratégique. Il en est de même pour l'industrie pétrochimique, domaine où Sonatrach possède déjà un potentiel avec des partenaires étrangers sous forme de joint-ventures, et qui peut redéployer son management stratégique vers plus de valorisation des hydrocarbures vers l'aval en ciblant des marchés étrangers preneurs. Pour toutes ces raisons, les résultats escomptés de cette politique ne pourraient être possibles qu'à moyen terme.

Les priorités du moment sont les finances publiques, la réorganisation du commerce extérieur et la relance de la production d'hydrocarbures. Par quel bout commencer ?

Dans la nouvelle vision de relance pour le moyen terme, la question de priorité sur les axes que vous citez ne se pose pas en réalité. Tout peut se faire dans une même démarche, les dossiers sont, certes, différents, mais restent complémentaires par rapport aux objectifs fixés, en l'occurrence l'amélioration des équilibres économiques internes et externes du pays. S'agissant des finances publiques, il va y avoir recours au nouveau cadre juridique défini par la loi organique n°18-15 relative aux lois de finances. La préparation de la loi de finances pour 2021 se fait justement dans cet esprit avec des changements notables sur l'ensemble des aspects liés aux ressources, aux charges et aux comptes de l'État.

Des changements organisationnels pourraient être apportés aux services fiscaux, douaniers et domaniaux, afin de les rendre plus efficaces et transparents. Le commerce extérieur suit aussi un processus de rationalisation des importations, notamment par l'introduction des droits de douane additionnels de sauvegarde sur un grand nombre de produits importés pour mieux protéger la production nationale, sans être en contradiction avec ses partenaires commerciaux. Il reste entendu que les accords commerciaux régionaux pour lesquels l'Algérie a adhéré (Accord d'association avec l'Union européenne, Gzale et récemment la Zleca) pèsent lourdement sur ses achats extérieurs, tant la diversification des exportations ne s'est pas encore opérée. Enfin, le dossier relance de la production des hydrocarbures, après la baisse constatée dans les volumes exportés, constitue une préoccupation pour Sonatrach dans sa politique d'investissement, surtout dans l'amont pétrolier, afin de remettre en marche correctement ses deux grands gisements, que sont Hassi R'mel et Hassi Messaoud, ainsi que l'exploration d'autres gisements. La nouvelle loi sur les hydrocarbures n'a pas eu pour le moment d'effets sur l'attrait des investisseurs étrangers, d'autant plus que la conjoncture mondiale n'est pas favorable à l'investissement pétrolier et gazier tant que la situation des marchés internationaux se caractérise par la déprime.

De quelle marge de manœuvre les autorités disposent-elles à court terme ?

Pour ce qui est de la relance économique de très court terme, il sera question de terminer l'année en amortissant les conséquences négatives de la crise sanitaire sur les entreprises et les ménages. Des mesures d'aides, dont certaines sont déjà mises en œuvre et d'autres qui le seront au fur et à mesure de la sortie de la pandémie, permettront la reprise progressive de l'activité économique. Le cadre est déjà tracé par les différentes dispositions de la loi de finances complémentaire 2020 en termes de dépenses et de recettes. Il faudra ajouter, pour le financement des entreprises, la prise en considération des mesures d'assouplissement prises par la Banque d'Algérie en vue de détendre la contrainte monétaire et de relancer le crédit bancaire en faveur surtout des PME/PMI, les plus fragilisées par la crise sanitaire. Il y a, enfin, les actions de solidarité initiées depuis le début de la pandémie, dont les résultats profiteront essentiellement aux travailleurs saisonniers, aux artisans, ainsi qu'aux personnes sans revenus.

